

Bon No: 001126195	1ere Gachée: 13:56 (1) Quantité: 6.00 m3	Date: 17/03/2026 référence commande(2): 04 90 34 95 97	reap130326151114	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410541 chantier: 054101	EPCO CHALONS	625 RUE CINSAULT 84100 AV AMPERE 06.29.10.88.65 51000 Châlons-en-Champagne		Véhicule: M88 8x4 ROUXEL FON M88 FONTANESI RO
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
14:30			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton NJBAP5C375	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF1	Classe Chlorure CL 0,40
				consistance(7) SF1
				Dmax 10
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C35/45
appellation commerciale C35/45 XF1 SF1 Dm10 CEM2 375				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
ACCELERATEUR CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE	FIBRES METALLIQUES 25KG SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140 AP			NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1